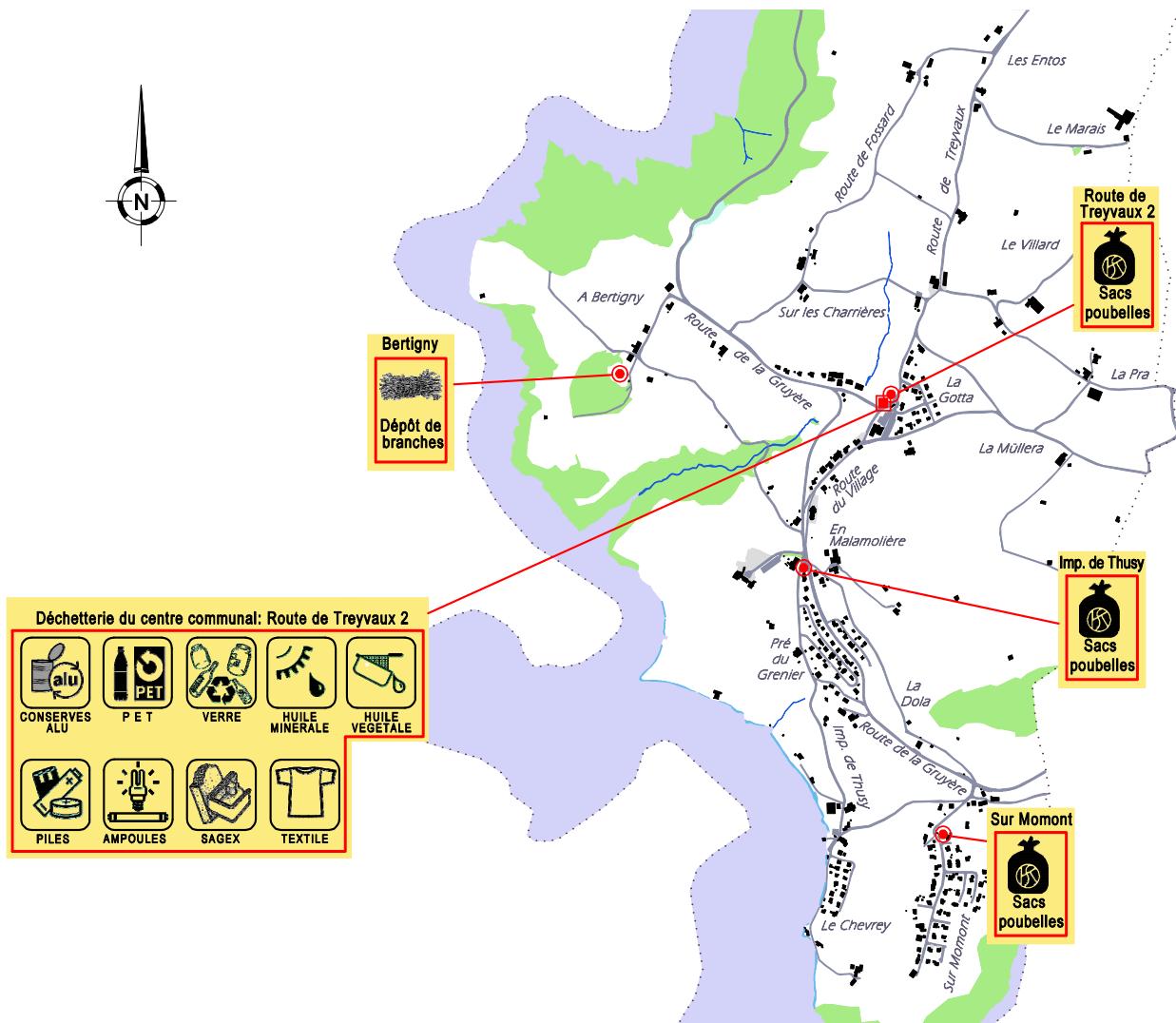


# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les ensemble.**  
**Evitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Pont-la-Ville**

s a i d e f



# Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## Pour rappel :

Conteneurs pour déchets ménagers:

**MOLOKS** : Route de Treyvaux

### Autres conteneurs disponibles

- aluminium, fer blanc
- ampoules et néons
- capsules de café en aluminium
- huile végétale et minérale
- pain sec - piles - sagex
- verre trié par couleur blanc, vert, brun, indéfini
- vêtements et chaussures usagés

Horaires d'ouverture:

**Du lundi au samedi: 08h00 - 20h00 (sauf jours fériés)**

Veuillez respecter les horaires par égard pour les voisins du lieu.

**MOLOKS** : Sur Momont

**MOLOKS** : Impasse de Thusy

**Poubelles à chien** : dispersées à 5 endroits sur le territoire de la commune

## Coûts pour vos déchets

Conformément au règlement communal en vigueur, une taxe de base est perçue.

Taxe annuelle par ménage CHF 100

Taxe annuelle par entreprise CHF 120

- Carte d'accès Commune de Pont-la-Ville pré-payée offerte
- Carte complémentaire CHF 20
- Taxe au poids CHF 0.60/kg (sac poubelle en vente libre **max 60 litres / idéal 35 litres**)
- Couche culotte: **CHF 50 offert** les 3 premières années de l'enfant

Vous pouvez charger votre carte pré-payée avec Poste finance, carte de crédit ou Twint en suivant le lien depuis la page d'accueil de notre site **www.pont-la-ville.ch** "je veux recharger ma carte déchets"

Portail usagers: **https://wipe.ecowaste.ch/client/pont-la-ville** ou en cash à l'administration communale aux horaires d'ouverture.

## Contact et infos

### Administration communale

Commune de Pont-la-Ville

Route de Muellera 1

1649 Pont-la-Ville

026 413 37 42

commune@pont-la-ville.ch

www.pont-la-ville.ch

### Déchetterie

Route de Treyvaux 2

1649 Pont-la-Ville

Tél. 079 384 25 71 ou 026 413 37 42

### Dépôt de gazon

Horaires d'ouverture:

Lundi au samedi: 08h00 - 19h00

(sauf jours fériés)

Gazon, herbe, feuilles peuvent être déposés dans la fumière des agriculteurs annoncés à la commune.

Veuillez vous adresser au bureau communal.

### Dépôt de branches

A Bertigny

Horaires d'ouverture :

Lundi au samedi : 08h00 - 19h00

(sauf jours fériés)

## Encombrants

Ramassage selon le calendrier annuel du MémoDéchets.

Lieu: Parking du centre communal, route de la Muellera 1, 1649 Pont-la-Ville

**Horaires d'ouverture : 13h30 à 19h30**

**uniquement le MERCREDI** (veille du ramassage)

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**





2026

## Calendrier

## Pont-la-Ville

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M			1			3
J 1	Nouvel-An		2		4	Fête-Dieu
V 2	Lendemain de Nouvel-An		3 Vendredi-Saint	1		5
S 3			4	2		6
D 4	1	1	5	3		7
L 5	Papier-carton dépôt avant 13h00	2	Papier-carton dépôt avant 13h00	6 Lundi de Pâques	4	8
M 6	3	3	7	5		9
M 7	4	4	Encombrants dépôt 13h30-19h30	8	6  Encombrants dépôt 13h30-19h30	10
J 8	5	5	9	7		11
V 9	6	6	10	8		12
S 10	7	7	11	9		13
D 11	8	8	12	10		14
L 12	9	9	13	11		15
M 13	10	10	14	12		16
M 14	11	11	15	13		17
J 15	12	12	16	14 Ascension		18
V 16	13	13	17	15		19
S 17	14	14	18	16		20
D 18	15	15	19	17		21
L 19	16	16	20	18	22  Papier-carton dépôt avant 13h00	
M 20	17	17	21	19		23
M 21	18	18	22	20		24
J 22	19	19	23	21		25
V 23	20	20	24	22		26
S 24	21	21	25	23		27
D 25	22	22	26	24		28
L 26	23	23	27  Papier-carton dépôt avant 13h00	25 Lundi de Pentecôte		29
M 27	24	24	28	26  Papier-carton dépôt avant 13h00		30
M 28	25	25	29	27		
J 29	26	26	30	28		
V 30	27	27		29		
S 31	28	28		30		
D		29		31		
L		30  Papier-carton dépôt avant 13h00				
M		31				



2026

## Calendrier

## Pont-la-Ville

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4	1 Fête nationale		5	3		5
D 5	2		6	4	1 Toussaint	6
L 6	3		7	5	2	7  Papier-carton dépôt avant 13h00
M 7	4		8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8	5		9	7	4	9
J 9	6		10	8	5	10
V 10	7		11	9	6	11
S 11	8		12	10	7	12
D 12	9		13	11	8	13
L 13	10		14  Papier-carton dépôt avant 13h00	12  Papier-carton dépôt avant 13h00	9  Papier-carton dépôt avant 13h00	14
M 14	11		15	13	10	15
M 15	12		16	14	11	16
J 16	13		17	15	12	17
V 17	14		18	16	13	18
S 18	15 Assomption		19	17	14	19
D 19	16		20	18	15	20
L 20	 Papier-carton dépôt avant 13h00	17  Papier-carton dépôt avant 13h00	21	19	16	21
M 21	18		22	20	17	22
M 22	19		23	21	18  Encombrants dépôt 13h30-19h30	23
J 23	20		24	22	19	24
V 24	21		25	23	20	25 Noël
S 25	22		26	24	21	26 Saint Etienne
D 26	23		27	25	22	27
L 27	24		28	26	23	28
M 28	25		29	27	24	29
M 29	26  Encombrants dépôt 13h30-19h30	30	28	25	25	30
J 30	27		29	26	26	31
V 31	28		30	27		
S	29		31	28		
D	30			29		
L	31			30		
M						



# Comment bien trier ?

## Les types de déchets



### Ordures ménagères

Les sacs-poubelle 35 litres peuvent être déposés dans les conteneurs aux points de collecte prévus par ma commune.



### PET

À la déchetterie. **ATTENTION**, les bouteilles avec le sigle PET sont admises. PE/PE-HD; bouteilles d'huile, de vinaigre doivent être mises dans les sacs-poubelle.



### Aluminium et boîtes de conserve

À la déchetterie. Ex: barquettes, canettes de boisson, boîtes de conserve, feuille d'aluminium, emballage avec logo "alu". **ATTENTION**, boîtes et récipients doivent être propres.



### Capsules en alu

À la déchetterie dans le conteneur prévu à cet effet. **ATTENTION**, les capsules en plastique ne sont pas admises.



### Litière de chat

Sont à jeter dans les sacs-poubelle des ordures ménagères.



### Batteries d'autos

**Les batteries sont à retourner aux commerçants.**



### Piles et accumulateurs

À la déchetterie, dans le contenant prévu à cet effet ou à rapporter en magasin et autres grandes surfaces assurant la récupération.



### Verre

A la déchetterie, benne à disposition. **ATTENTION, les verres propres sont à trier par couleur. Bouchons et capsules doivent être retirés.** Merci de respecter les horaires.



### Peintures

Les peintures et les solvants peuvent être retournés auprès des fournisseurs spécialisés. Un contenant est également à votre disposition à la déchetterie.



### Flacons en plastique avec bouchon

Sont à jeter dans les sacs-poubelle des ordures ménagères. Ils peuvent être rapportés aux magasins et autres grandes surfaces assurant leur récupération.



### Textiles et chaussures

À la déchetterie. Conteneur Croix Rouge Fribourgeoise. Y déposer les habits et chaussures **propres et en bon état**. Pensez également aux magasins seconde main.



### Aérosols

Vider le gaz propulseur. Sont à jeter dans les sacs-poubelle. Seuls les aérosols marqués ALU, sans les parties en plastique, peuvent être recyclés dans le conteneur ALU.



### Tubes lumineux (néon) / LED

A retourner aux points de vente. Un conteneur est également à votre disposition à la déchetterie.



### Pain sec

À la déchetterie. Dans le contenant prévu à cet effet. Pas de pain moisi svp.



### Sagex

À la déchetterie. Un conteneur est mis à votre disposition.



### Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Les restes, viande, os, arrêtes, carcasses, etc, sont à jeter dans les sacs-poubelle des ordures ménagères.



### Cartouches d'encre pour imprimantes

Les cartouches de taille standard doivent être éliminées dans les sacs-poubelle des ordures ménagères. Seules les grandes cartouches sont à retourner aux points de vente.



### Papier et carton

Selon le calendrier annuel. Les papiers/cartons seront **entassés correctement**, les cartons doivent être pliés. **Les briques de boisson, berlingots et cartons pizzas ne sont pas admis**.



### Verre plat

Aux objets encombrants selon le calendrier annuel. **ATTENTION**, les vitres doivent être séparées de leur cadre ou autres matériaux.



### Déchets encombrants combustibles

Selon le calendrier annuel. **ATTENTION**, seuls les objets qui n'entrent pas dans les sacs-poubelle des ordures ménagères de 35 litres, sont admis lors de la collecte des encombrants.



### Bois

Aux objets encombrants selon le calendrier annuel. **ATTENTION**, le bois devra être séparé des pièces métalliques, clous, charnières, crochets, etc.



### Appareils électriques et électroniques

**À retourner aux points de vente** gratuitement. Aux objets encombrants selon le calendrier annuel, sous réserve d'une taxe d'élimination.



### Huiles minérales et végétales

À la déchetterie. **ATTENTION**, videz dans les conteneurs ad hoc en veillant à bien séparer les huiles végétales (cuisine) et les huiles minérales (de graissage, de moteur...).



### Plantes à incinérer

Les Séneçons Jacobées et autres adventices sont à incinérer.



### Médicaments

Sont à retourner dans les points de vente (pharmacies).



### Gazon

A déposer chez les agriculteurs agréés de la commune. **ATTENTION**, aucun élément non organique ne devra être déposé dans la fumière.



### Déchets compostables ménagers

Les déchets compostables ménagers ne sont pas gérés par la commune. Ils peuvent être mis dans les sacs-poubelle des ordures ménagères ou dans un composte privé.



### Branches

De petites quantités de branches, provenant de la taille habituelle des arbres ou des haies sont acceptées à Bertigny. **ATTENTION**, gazon, litière, feuilles et bois de démolition ne sont pas admis. Merci de respecter le lieu.



# Du respect... pas de déchets !



**Ensemble, pour une  
campagne propre !**

# Objets encombrants

Le conseil communal informe les habitantes et habitants de Pont-la-Ville sur l'application du règlement pour le ramassage des objets encombrants.

**TOUT OBJET ENTRANT DANS UN SAC POUBELLE DE 35 LITRES EST REFUSÉ !**

**TOUS LES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE IDENTIFIABLES. ILS NE PEUVENT PAS ÊTRE AMENÉS DANS DES CONTENANTS FERMÉS. UN CONTRÔLE SERA EFFECTUÉ.**

**LES DÉCHETS NON ADMIS SERONT REFUSÉS D'OFFICE.**



Ramassage selon le **calendrier annuel MemoDéchets**

**Horaire :** de 13h30 à 19h30  
(uniquement le mercredi,  
veille de ramassage)



Parking du centre communal  
Route de la Müllera 1



tel : 026 413 37 42  
079 384 25 71  
commune@pont-la-ville.ch



## On parle de quoi ?

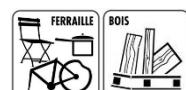
Les objets encombrants sont des **objets volumineux** comme de vieux meubles, bois, matelas, tapis, skis, vélos, ferraille, accessoires de décoration ou tout autre objet qui ne peut être jeté avec les ordures ménagères du fait de sa grande taille.

## Ce qui est refusé

- Tout objet entrant dans un sac poubelle de 35 l.
- Les déchets de chantier en grandes quantités (éternit, isolation, briques, fenêtres, tuiles ...)
- Les médicaments
- Les pneus, batteries
- Tout ce qui va à la déchetterie (selon consignes)

## Ce qui est accepté mais ...

- La ferraille (max. 3.5 m)
- Le bois (max. 2 m / 40kg/pce)
- Les encombrants (max. 2 m)
- Les déchets de chantier en petites quantités (max 60 l.)
- Les appareils électriques ; mais à retourner en priorité dans les enseignes spécialisées (Fust, Interdiscount, Conforama ...)



LE  
SAVIEZ  
-VOUS?

- Les objets en bon état méritent une seconde vie. Pensez aux brocantes, magasins de seconde main, troc-échange, etc...
- Les médicaments doivent être retournés en pharmacie.
- Les déchets de chantier sont à amener à vos frais à une société de recyclage.
- Tous les commerces, du grand distributeur au kiosque, doivent reprendre gratuitement les piles, batteries, déchets électriques et électroniques du même type que ceux qu'ils proposent dans leur assortiment car vous payez une contribution de recyclage (CAR) à l'achat.